



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical
2^{ème} séance ordinaire de l'année
N°19-03-2022
31 mars 2022

EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

SEANCE DU 31 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 31 mars à 10h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt 97 122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

Délégués en exercice : 17

Présents : 09

Absents : 04

Excusés : 04

Votants : 09

Convoqués le : 23/03/2022

Etaient Présents :

CAP EXCELLENCE: M. Georges DAUBIN; M. Alix NABAJOTH; M. Fulbert HENRI; Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE; Mme Danila BAZILE-CHALUS; M. Jean-Luc CELIGNY;

RIVIÉRA DU LEVANT : M. Christian BAPTISTE ; Mme Elodie CLARAC ; Mme Liliane MONTOUT ;

Etaient absents :

CAP EXCELLENCE : M. Harry DURIMEL ; M. Dominique BIRAS ;

RIVIÉRA DU LEVANT : M. Jules FRAIR ; Mme Nadia CELINI ;

Etaient excusés : M. Denis BERNADOTTE ; M. Cédric CORNET ; M. Ary CHALUS ; M. Philippe DEZAC ;

Assistaient également à la séance :

M. Patrick Rilcy (*DGS*); M. Ruiz CHALUS et Mme Nadine CYSIQUE (*Service Financier*); M. Endrick ERAVILLE (*Service RH*); M. Laurent CHERALDINI (*Service Transport*); Mme Sandrine DELVERT (*Service Régie*); M. Livio CAILLON (*Service Juridique*); M. Jerrold DAUBIN (*Service Informatique*); Mme Lesly BIABIANY (*Secrétariat de Direction*);

Mme Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le projet du Budget Primitif 2022 tient compte des éléments du Débat d'Orientations Budgétaires et du contexte actuel incluant notamment le climat géopolitique international et ses impacts locaux.

Ainsi, le projet de budget primitif 2022 est présenté en équilibre sur les 2 sections et se récapitule comme suit :

FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	37 695 780,85	23 123 306,00
+	+	+
RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	718 531,16	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		15 291 006,01
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	38 414 312,01	38 414 312,01
INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
CREDITS DE L'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	21 315 095,76	11 405 829,85
+	+	+
RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	728 796,97	140 092,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		10 497 970,88
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	22 043 892,73	22 043 892,73
TOTAL BUDGET	60 458 204,74	60 458 204,74



Le Comité Syndical,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'instruction M43 ;
- Vu** les résultats du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 ;
- Vu** la loi 2021-160 du 15/02/2021 portant « prorogation de l'état d'urgence sanitaire » ;
- Vu** l'avis favorable de la Commission Finances en date du 31 mars 2022 ;
- Vu** les rapports ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Le Président expose au comité syndical les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE

Résultat :

Pour : **09**

Contre : **00**

Abstention : **00**

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter le « **BUDGET PRIMITIF 2022** » par chapitre et présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	37 695 780,85	23 123 306,00
+	+	+
RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	718 531,16	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		15 291 006,01
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	38 414 312,01	38 414 312,01
INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
CREDITS DE L'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	21 315 095,76	11 405 829,85
+	+	+
RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	728 796,97	140 092,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		10 497 970,88
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	22 043 892,73	22 043 892,73
TOTAL BUDGET	60 458 204,74	60 458 204,74

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à solliciter auprès des collectivités membres, les contributions suivantes :

- Riviera du Levant : 284 000 €
- Cap Excellence : 213 000 €
- Conseil Régional : 71 000 €

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Président pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente, de le mandater pour exécuter les programmes inscrits au budget de l'année 2022 :

- Lancer les différentes opérations inscrites au budget par des consultations, études et appel d'offres s'agissant notamment du programme détaillé des opérations des sections de Fonctionnement et d'Investissement ;
- Elaborer, signer et exécuter les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres et tous les contrats nécessaires à la réalisation du programme de Fonctionnement et d'Investissement ;
- Mettre en place le plan de financement des différentes opérations d'investissement, notamment pour la liquidation des subventions de l'Europe, de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- Renouveler les différents appels d'offres ou consultations et signer les marchés pour les fournitures et les produits nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte des Transports...

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 : Le Président, le Comptable public et le Service Administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait à Baie-Mahault, le 31 mars 2022

Le Président

Georges DAUBIN

